



Para Equestrian Competition



## **Circuit d'Excellence Para-Equestre CSO Handi Equi' Compet REGLEMENT 2014**

Handi Equi' Compet, sous l'égide de la FFE, propose aux cavaliers handisport le **Circuit d'Excellence Para-Equestre CSO** réservé aux cavaliers titulaires à la fois d'une licence délivrée par la Fédération Française Handisport et d'une licence de compétition délivrée par la Fédération Française d'Équitation. La double licence est obligatoire. Ce circuit est composé de plusieurs étapes et d'une finale.

### **PREAMBULE :**

Toutes les questions ayant trait à l'organisation d'une étape du Circuit d'Excellence Para Equestre CSO doivent se référer au Règlement des compétitions de la FFE. Pour le jugement technique de ces compétitions il est fait application du règlement des compétitions de la FFE 2014 : Règlement général des compétitions, et règlement spécifique Para CSO, complétés des conditions spécifiques décrites dans le règlement du circuit d'excellence para-équestre CSO ci-dessous.

### **Nouveautés pour 2014 :**

- La notion de classification en fonction du handicap imposant le niveau d'épreuve au cavalier est supprimée,
- Les cavaliers choisissent leur niveau d'épreuve sauf pour les cavaliers non-voyants guidés qui doivent participer obligatoirement dans l'épreuve Para-Equestre 4,
- Chaque cavalier courant sur le circuit doit faire le choix d'une catégorie d'épreuve en début d'année et déclarer son choix avant la première étape. A défaut, la première épreuve courue donnera le choix de la catégorie pour le cavalier. Seules les épreuves courues dans cette catégorie pourront donner des points sur le circuit,
- Les cavaliers non-voyants peuvent bénéficier d'un guidage vocal mis en place par les responsables de Handi Equi' Compet,



Para Equestrian Competition



## 1. EPREUVES ET BAREME :

Niveau para-équestre	Elite	1	2	3	4
Hauteur des parcours	120 cm	110 cm	95 cm	80 cm	70 cm
Licence FFE	Pro Amateur	Amateur	Club Amateur	Club Amateur	Club Amateur

- Les appellations Para-Equestre 4, 3, 2, 1 et Elite sont maintenues,
- Chaque étape du circuit se déroule sur une épreuve Grand Prix Barème A au chrono avec barrage,
- Epreuves Para-Equestre 3, 2, 1 et Elite : Pour le jugement technique de ces épreuves, il est fait application des Dispositions Spécifiques du CSO,
- Epreuves Para-Equestre 4, réservées aux cavaliers non-voyants (profil FEI B1) : Pour ces épreuves les cavaliers sont guidés par un autre couple cavalier - cheval appelé « guide » et placé directement devant le cavalier non voyant à distance raisonnable (1 à 2 chevaux). Les indications verbales qui sont données par le guide ne doivent concerner que la vitesse et la direction ainsi que la position du guide. Tout autre type d'indication est considéré comme une aide extérieure et peut entraîner l'élimination du cavalier et de son guide. Les pénalités aux obstacles du guide comptent au même titre que celle du cavalier non voyant. Le cavalier guide doit être obligatoirement titulaire d'une licence FFE de compétition Club minimum en cours de validité.
- Pour des raisons de sécurité, sur tout le circuit, les chevaux des cavaliers des catégories para équestres 3 et 4 pourront être détendus par une tierce personne au paddock, uniquement sur le plat,
- Egalement pour des raisons de sécurité, les cavaliers malentendant et mal voyant, ainsi que les guides des cavaliers non voyant, doivent porter au paddock la tenue spécifique fournie par Handi Equi' Compet afin qu'ils soient clairement identifiés par les autres compétiteurs pendant la détente.

## 2. ORGANISATION :

- Les étapes du circuit se déroulent dans le cadre d'un cahier des charges, défini par Handi Equi' Compet en collaboration avec la FFE, et transmis aux organisateurs,
- Handi Equi' Compet établit le calendrier à partir des candidatures des organisateurs satisfaisant au cahier des charges,
- Les organisateurs peuvent programmer le jour ou la veille du Grand Prix une épreuve Préparatoire qui ne rapporte pas de points pour le classement du circuit. La participation à l'épreuve préparatoire est vivement conseillée aux



Para Equestrian Competition



compétiteurs compte tenu de la particularité des terrains. Les préparatoires ne sont pas des warm up et doivent être courues en tant que tel,

- Les « packages » fournis par les organisateurs sont maintenus. Ces packages incluent généralement le box, l'engagement et des repas pour le cavalier et un accompagnant, mais peuvent varier en fonction de l'organisateur.

### 3. CALENDRIER :

Les dates mentionnées sont données à titre indicatif. Elles sont à vérifier sur les programmes FFE des concours lorsqu'ils seront ouverts. Ce Calendrier est susceptible d'être modifié en cas d'impératifs.

La liste prévisionnelle des étapes est la suivante :

- **La Baule** : Vendredi 16 et Samedi 17 Mai, remise des prix Dimanche 18 Mai en fin de matinée à pied,
- **Le Mans** : Vendredi 20 et Samedi 21 juin,
- **Blanquefort** : Vendredi 4 et Samedi 5 Juillet,
- **Besançon** : Dimanche 13 et Lundi 14 Juillet, avec des épreuves para-dressage regroupées sur le même concours,
- **Mâcon** : en Août, lors du CSI \*\* ou \*\*\*, dates non encore publiées,
- **Jardy** : soit fin Septembre soit mi-October (soit sur le Pro CSO soit sur le grand national de complet, à finaliser),
- **Finale à Equita'Lyon** : Fin Octobre / début Novembre, dates non encore publiées. La participation au Grand Prix n'est possible que si la Préparatoire a été courue.

### 4. ENGAGEMENT SUR LES EPREUVES :

- Les engagements sont à faire en ligne sur FFE Compet,
- Les cavaliers peuvent participer aux épreuves de leur choix (sauf la Para-Equestre 4 qui est réservée aux non voyant), sachant que seule la catégorie choisie en début d'année peut donner des points sur le circuit,
- Engagements en fonction de la licence :
  - Les cavaliers titulaires d'une licence Amateur peuvent s'engager dans toutes les épreuves,
  - Les cavaliers titulaires d'une licence Pro doivent obligatoirement s'engager dans la catégorie Para-Equestre Elite,
  - Les cavaliers titulaires d'une licence Club ne peuvent s'engager en Par-Equestre 1 ou Elite.
- Les cavaliers non voyant doivent obligatoirement s'engager dans la catégorie Para-Equestre 4,



Para Equestrian Competition



- Un cavalier peut s'engager dans une épreuve supérieure à ce qu'il court habituellement, sous sa responsabilité et en regard des possibilités liées à son handicap,
- Un cavalier ne peut s'engager dans une épreuve plus basse que celle qu'il court avec succès sur le circuit FFE avec les cavaliers valide. La règle pour déterminer ce niveau d'épreuve est la suivante : au-delà de 3 épreuves "Classé dans le 1er quart" à une hauteur déterminée, dans la saison sportive en cours ou précédente, que ce soit une Préparatoire ou une autre épreuve,
- Un seul niveau d'épreuve peut être engagé sur une étape du circuit. En conséquence, la Préparatoire et le Grand Prix devront être engagés dans la même catégorie d'épreuve.
- Un seul couple cheval / cavalier peut être engagé par épreuve et par étape,
- Engagement sur la finale du circuit : un cavalier ne pourra être engagé que s'il a couru et terminé au moins un Grand Prix d'une étape du circuit Handi Equi' Compet sans être éliminé, ni avoir abandonné. Pour engager le Grand Prix, il est obligatoire de s'engager dans la préparatoire.
- En cas de limitation du nombre de cavaliers par les organisateurs, la règle sera la même que pour les engagements sur les concours valides (1<sup>er</sup> engagé, 1<sup>er</sup> servi !).

## 5. CLASSEMENT ET CALCUL DES POINTS :

- Toutes les étapes du circuit comptent pour l'attribution des points,
- Seule l'épreuve Grand Prix donne des points,
- Aucun point n'est attribué en cas d'abandon ou d'élimination sur le Grand Prix de chaque étape,
- La finale du circuit a un coefficient de 1,5
- L'attribution des points sur le Grand Prix pour les couples finissant (hors abandon ou élimination) est la suivante :
  - 10 points au 1<sup>er</sup>
  - 8 points au 2<sup>ème</sup>
  - 6 points au 3<sup>ème</sup>
  - 3 points au 4<sup>ème</sup>
  - 1 point à partir de la 5<sup>ème</sup> place
- Total des points d'un cavalier sur le circuit = somme des points obtenus sur les étapes courues + (1,5 x nombre de points obtenus sur le Finale),
- En cas d'égalité à la première place du circuit, le classement obtenu dans la finale de Lyon sera déterminant pour la victoire du circuit.